

CONSEIL COMMUNAL DU 01 DECEMBRE 2008

Séance publique

Point n°1 : Procès-verbal de la séance du 06 novembre 2008 – Approbation

Le Conseil a approuvé le procès-verbal de la séance du 06 novembre 2008

Point n°2 : Engagement d'un conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme - Décision

Le Conseil a décidé de procéder à l'engagement d'un conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme, en qualité d'agent contractuel et à temps plein. Ce poste est subventionné par la Région wallonne.

Point n°3 : Intercommunale IMAJE - Délégation aux assemblées générales – Composition Désignation d'un représentant de la commune en remplacement d'un membre démissionnaire

Madame Maggy SCORY-JACQUEMIN, conseillère communale est désignée, en remplacement de Monsieur Stéphane DECAMP, en qualité de délégué aux assemblées générales de l'Intercommunale des modes d'accueil des jeunes enfants qui se tiendront jusqu'au renouvellement général des conseils communaux.

Point n°4 : Intercommunale INASEP - Délégation aux assemblées générales – Composition Désignation d'un représentant de la commune en remplacement d'un membre démissionnaire

Monsieur Luc ABSIL, conseiller communal, est désigné, en remplacement de Monsieur Stéphane DECAMP, en qualité de délégué aux assemblées générales de l'Intercommunale Namuroise des Services Publics qui se tiendront jusqu'au renouvellement général des conseils communaux.

Point n°5 : Agence Immobilière sociale « Gestion Logement Andenne – Ciney » asbl Délégation aux assemblées générales – Composition Désignation d'un représentant de la commune en remplacement d'un membre démissionnaire

Monsieur Emmanuel DELWICHE, conseiller communal, est désigné, en remplacement de Monsieur Stéphane DECAMP, en qualité de délégué aux assemblées générales de l'asbl Agence immobilière sociale « Gestion Logement Andenne-Ciney » qui se tiendront jusqu'au renouvellement général des conseils communaux.

Point n°6 : ETHIAS Assurance - Délégation aux assemblées générales – Composition Désignation d'un représentant de la commune en remplacement d'un membre démissionnaire

Monsieur Emmanuel DELWICHE, conseiller communal, est désigné, en remplacement de Monsieur Stéphane DECAMP, en qualité de délégué aux assemblées générales de la compagnie d'assurance ETHIAS qui se tiendront jusqu'au renouvellement général des conseils communaux.

Point n°7 : Convention concernant les haltes de bibliobus - Décision et acceptation des conditions

Le Conseil a accepté la convention des haltes bibliobus proposée par la province de Namur prenant cours au 1^{er} janvier 2009 pour une période de 5 ans.

Point n°8 : ALE – Convention de location de 7 locaux situés dans le hall n°0, route de Ramillies 12 à Eghezée

Décision et fixation des conditions

Le Conseil a décidé de reporter l'examen de ce dossier à une séance ultérieure

Point n°9 : CPAS – Avenant à la convention d'autorisation d'occupation du 1^{er} mars 2006 avec le CPAS

Approbation des termes de l'avenant à la convention

Le Conseil a décidé de reporter l'examen de ce dossier à une séance ultérieure

Point n°10 : Comptes et budget – Asbl « L'ESDEREL » - Comptes 2007 – Budget 2008 – Approbation

Les comptes de l'exercice 2007 de ladite association sont approuvés comme suit :

| | | |
|----------|---|----------------|
| Recettes | : | 29.782,74 Eur |
| Dépenses | : | 13.439,97 Eur. |
| Excédent | : | 16.342,77 Eur. |

Le budget de l'exercice 2008 de l'asbl « L'ESDEREL » se présente comme suit :

| | | |
|-----------------------|---|----------------|
| Recettes | : | 16.260,00 Eur. |
| Dépenses | : | 16.260,00 Eur. |
| Résultat | : | 0,00 Eur. |
| Solde au 31.12.2007 : | | 16.342,77 Eur. |

Point n°11 : Répartition du subside 2008 aux associations de jeunesse, culturelles et de loisirs

Un subside de 400 euros est attribué aux associations suivantes actives dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse :

Bolinne : Section louveteaux « Meute Arbre du Dhâk »

Dhuy : Patro Notre-Dame de Dhuy

Eghezée : Club des Jeunes d'Eghezée

Ecole Buissonière Asbl

Patro d'Eghezée

Leuze : Club des Jeunes de Leuze

Office National de l'Enfance – ONE Leuze

Mehaigne : Les 13+ de Mehaigne

Un subside de 9.000 euros est attribué aux associations actives dans le domaine de la culture et des loisirs. Il est réparti comme suit :

| | | |
|--------------------|---|---------|
| Aische-en-Refail : | Comité des Fêtes d'Aische-en-Refail | 400 eur |
| Branchon : | Le BLED de Branchon Asbl | 400 eur |
| Boneffe : | Les Amis de Boneffe Asbl | 400 eur |
| | Boneffe Events | 400 eur |
| Dhuy : | Comité d'Animation des Trois Villages – CA3V Asbl | 400 eur |
| Eghezée : | Amnesty International Groupe 127 | 200 eur |
| | Centre d'Etude et de Recherche d'Actions culturelles – CERAC Asbl | 250 eur |

| | | |
|------------------------|---|---------|
| | Femmes Prévoyantes Socialistes Eghezée | 250 eur |
| | Asbl PAC (Présence et Action culturelles) NEW Eghezée | 200 eur |
| | Solidarité St-Vincent de Paul Eghezée | 200 eur |
| | Bivouac Spirit | 150 eur |
| Harlue : | Les Amis du Site d'Harlue Asbl | 200 eur |
| Leuze : | Comité des Fêtes de Leuze | 400 eur |
| | Leuze Calyptus | 250 eur |
| Liernu : | Confrérie du Gros Chêne de Liernu | 250 eur |
| | Corporation du Grand Feu de Liernu | 250 eur |
| | Li Tchafiau Asbl | 700 eur |
| Longchamps : | Comité des Fêtes et des Œuvres sociales de Longchamps | 400 eur |
| Mehaigne : | Les Gens de Mehaigne Asbl | 400 eur |
| Noville-sur-Mehaigne : | Noville Village Vivant Asbl | 400 eur |
| Saint-Germain : | Comité des Fêtes | 400 eur |
| Taviers : | Randonnées de Hesbaye Asbl | 250 eur |
| Upigny : | Régionale Horticole de Namur | 200 eur |
| Warêt-la-Chaussée : | Comité des Fêtes de Warêt-la-Chaussée | 400 eur |
| | Comité Philanthropique de Warêt-la-Chaussée | 250 eur |

Un subside de 750 euros est attribué à l'association suivante active dans le domaine de la musique.

Leuze : Fanfare Royale St-Martin

Un subside de 250 euros est attribué aux sections suivantes de l'action catholique rurale féminine (ACRF) de Aische-en-Refail, Branchon, Dhuy, Eghezée, Hanret, Leuze, Saint-Germain, Upigny et Warêt-la-Chaussée.

Point n°12 : Asbl ECRIN – Subside – Octroi

Un subside de 1.500 € est octroyé à l'asbl ECRIN afin de couvrir les frais d'acquisition de livres et jeux pour la marmothèque et la ludothèque.

Point n°13 : Asbl Terre Franche – Subside exceptionnel - Octroi

Un subside de 5.000 € est octroyé à l'asbl Terre Franche afin de couvrir les frais engendrés par l'engagement d'une employée administrative mi-temps.

Point n°14 : Attribution des subsides destinés à couvrir les frais de fonctionnement des clubs sportifs

Les subsides destinés à couvrir les frais de fonctionnement des associations sportives de la commune d'Eghezée sont répartis comme suit :

| |
|---|
| - Association de fait ACNAM, aikido : 238€ |
| - Association de fait Alemania Taviers, mini-foot : 318€ |
| - Asbl Basket Club Eghezée, basket : 1908€ |
| - Association de fait Badclub Eghezée, badminton : 795€ |
| - Asbl Eghezée Association Gymnastique, gymnastique : 4452€ |
| - Asbl Jeunesse Sportive Eghezée, football : 2782€ |
| - Asbl Jeunesse Taviétoise, football : 556€ |
| - Asbl Ju-Jitsu Club Eghezée, ju-jitsu : 1192€ |
| - Association de fait Judo Club Eghezée, judo : 1192€ |
| - Association de fait Pelote Warêtoise, balle pelote : 159€ |
| - Asbl Royal Albert Club Leuze, football : 954€ |
| - Asbl Royale Jeunesse Aischoise, football : 3259€ |
| - Association de fait T.T. Harlue, tennis de table : 238€ |
| - Asbl T.T. Leuze 65, tennis de table : 556€ |
| - Asbl Volley Club Eghezée, volley : 397€ |

Point n°15 : Maison de la Laïcité – Subside 2008

Un subside d'un montant de 10.250 € est alloué à l'asbl Maison de la Laïcité, ayant son siège social Route de Gembloux 19 à 5310 EGHEZEE, pour couvrir ses frais de location et de fonctionnement ainsi que les subventions qu'elle accordera aux associations laïques d'Eghezée pour leurs activités.

Point n°16 : IDEG – Assemblée générale ordinaire du 10 décembre 2008 – Décision

Le Conseil a décidé d'approuver l'évaluation annuelle du plan stratégique 2008-2010

Point n°17 : INATEL – Assemblée générale ordinaire du 10 décembre 2008 - Décision

Le Conseil a décidé d'approuver l'évaluation annuelle du plan stratégique 2008-2010 et la nomination statutaire.

Point n°18 : IDEFIN – Assemblée générale ordinaire du 10 décembre 2008 – Décision

Le Conseil a décidé d'approuver l'évaluation annuelle du plan stratégique 2008-2010

Point n°19 : IMAJE – Assemblée générale du 18 décembre 2008 – Décision

Le Conseil a décidé d'approuver le plan stratégique 2009, le budget 2009 et la mise à jour des conventions conclues avec ses affiliés.

Il a décidé de marquer son accord sur la fixation du contenu minimal du Règlement d'Ordre Intérieur de chaque organe de gestion IMAJE et sur l'indexation de la participation financière des affiliés.

Il a pris acte de la démission et de la désignation de représentants à l'assemblée générale de la commune d'Eghezée et du CPAS de Houyet.

Point n°20 : INASEP – Assemblée générale statutaire du 17 décembre 2008

Le Conseil a décidé d'approuver le plan stratégique 2009, le budget 2009 et l'augmentation de capital liée aux activités d'égouttage.

Il a décidé de marquer son accord sur la modification de la composition du Conseil d'administration.

Point n°21 : BEP – Assemblée générale du 16 décembre 2008

Le Conseil a décidé d'approuver le plan stratégique 2009, le budget 2009 et la désignation d'administrateurs.

Point n°22 : BEP – Expansion économique – Assemblée générale du 16 décembre 2008

Le Conseil a décidé d'approuver le plan stratégique 2009, le budget 2009 et la désignation d'administrateurs.

Point n° 23 : BEP – Environnement – Assemblée générale du 16 décembre 2008

Le Conseil a décidé d'approuver le plan stratégique 2009, le budget 2009 et la désignation d'administrateurs.

Point n°24 : Création d'un sentier dans le bois de Là-Bas à 5310 Aische-en-Refail soumis au régime forestier, le long du Nachaux, reliant la rue du Biermont à l'entrée du camping du « Manoir de Là-Bas » - Demande de subsides

Le Conseil communal a marqué son accord sur les travaux à effectuer pour la création d'un sentier dans le bois de Là-Bas à 5310 AISCHE-EN-REFAIL, le long du Nachaux, reliant la rue du Biermont à l'entrée du camping du « Manoir de Là-Bas » et a décidé de solliciter l'octroi des subventions de la Région wallonne en vue de l'exécution des travaux retenus.

Point n°25 : Fabrique d'église de Mehaigne – Compte 2007 – Avis

Le conseil a émis un avis favorable à l'approbation de ce compte par le Collège provincial.

Point n°26 : Stages communaux été 2008 – Bilan – Communication

Le Conseil a pris connaissance du bilan des stages communaux de l'été 2008.